

Flexibilité, rigidités, idéologies

Elysée Sarin, février 2018

Chronique d'une époque

Depuis bien longtemps, trente années ou plus, les discours dominants s'activent à mettre en cause une insuffisante flexibilité de l'emploi et des salaires -ou son envers, une insupportable rigidité des conditions de travail- pour rendre compte de la faible compétitivité des entreprises françaises et accessoirement de la présente situation de chômage de masse. Pour user d'une formule significative, en France le MEDEF décrète, les technocrates écrivent et la classe politique applique (1).

Tout au long de ces décennies il n'a pourtant pas manqué d'auteurs et de chercheurs, pour dénoncer l'inconsistance d'une telle déclaration. Il fut même des chefs d'entreprise pour se déclarer humiliés par ce genre de discours.

Sur le plan de la science des organisations nous consignions déjà à l'époque cet enseignement, que loin de devoir résilier l'emploi de son personnel lorsqu'il rencontre des difficultés économiques un entrepreneur doit bien au contraire considérer dans la main d'œuvre sureffective, le fer de lance d'une dynamisation collective de sa firme. Les capacités humaines doivent devenir le moteur d'une politique offensive de développement économique, ce qui s'appelle la sortie par le haut (2). L'exemple venait de loin : il était notamment celui de I.B.M, le géant informatique de l'après-guerre.

"Il n'est pas correct de dire que nous sommes parvenus à garder notre personnel pendant la crise [des années 1930] parce que nous nous sommes développés. Nous nous sommes développés parce que nous nous sommes engagés à garder notre personnel. Cela nous a contraint à trouver de nouveaux débouchés et de nouvelles utilisations pour nos produits existants, à découvrir les besoins insatisfaits du marché et à fabriquer de nouveaux produits pour les satisfaire, à développer des marchés à l'étranger et à pousser l'exportation. Je suis persuadé que nous ne serions pas aujourd'hui l'un des premiers pays producteurs et exportateurs de machines de bureau du monde, si nous n'avions pas pris cet engagement de conserver notre personnel pendant les années de dépression. Je me demande même quelquefois s'il n'aurait pas été sage de notre part de nous engager à augmenter notre main d'œuvre de façon constante (3)".

Malheureusement pour nous, une loi régressive du 2 juillet 1998 portant la signature du ministre de l'économie D. STRAUSS-KAHN, autorisa les sociétés à racheter leurs propres titres -plutôt qu'à les contraindre de rechercher des investissements créatifs pour réinvestir leurs profits. La démission managériale vis-à-vis du développement des entreprises était ainsi encouragée au plus haut niveau du pays, au profit d'un retour au capitalisme rentier.

Le débat sur les rapports entre le coût du travail et le niveau du chômage peut être rythmé par quelques données cardinales.

Retenons tout d'abord les analyses d'auteurs français peu suspects de complaisance envers les idéaux qualifiés de socialistes.

En 1986 une toute nouvelle publication de science économique diffusait dans son premier volume une contribution de E. MALINVAUD sur les causes du chômage, laquelle rétablissait un fait trop souvent perdu de vue, à savoir que :

"La stagnation de l'emploi est due à la baisse de la demande. La chaîne causale dominante va de la demande mondiale et de la demande intérieure autonome vers la demande de biens, et ensuite vers la demande de travail (4)".

Douze ans plus tard O. BLANCHARD et J.P. FITOUSSI dans l'un des premiers rapports du C.A.E rappelleront encore qu'en France la croissance est principalement contrainte par une demande globale insuffisante (5).

Ultérieurement dans le cadre du débat sur le déficit de qualification proclamée des chômeurs, J. GALBRAITH enfoncera le clou en énonçant abruptement qu'il n'existe pas de marché du travail : la demande totale de travail détermine l'emploi. Une entreprise ordinaire dont les carnets de commande sont vides n'embauchera pas, même si des salariés bien formés sont disponibles, ou si le coût de l'emploi de salariés non qualifiés bénéficie d'une assistance de l'Etat (6).

NOTA : Qualification et emploi.

Une entreprise qui a choisi la voie du développement incorpore normalement dans sa stratégie la formation des salariés dont elle a besoin -voire une garantie d'emploi pour sécuriser le processus (7) Le ci-devant chroniqueur qui a passé un peu plus de 40 années en entreprise, dans l'industrie comme dans le secteur tertiaire, peut en attester. Il est même des secteurs comme la profession bancaire en France, qui ont internalisé entièrement la formation de leurs collaborateurs : il n'existe pas au sein de l'Education nationale de structures dédiées : CAP, Brevet et diplômes d'études supérieures sont pris en charge par la profession. L'institution d'une catégorie de travailleurs sans qualification relève donc d'une démarche bornée.

Si l'on retient par ailleurs qu'un tiers au plus des emplois au sein de notre économie requiert une qualification spécifique (8) la question se pose incidemment de la réalité des phénomènes de "pénurie de main d'œuvre" et autres emplois déclarés "non pourvus" par un certain patronat. La dernière investigation analytique et publiée de Pôle emploi porte sur l'année 2015, et évalue à 43.000 postes les projets d'embauche retirés par les employeurs faute de candidats, étant par ailleurs précisé que la moitié de ces offres concernaient des CDD de moins de six mois (9). Ajoutons, si aucune recherche empirique -à l'information des principaux centres documentaires spécialisés- n'a encore été effectuée en entreprise sur la réalité de ces offres d'emplois dites "non pourvues", que nous connaissons néanmoins plusieurs chercheurs qui se sont adressés à des structures patronales pour apprécier sur le terrain cette question d'opportunités de développement (et de profits) pénalisées faute de salariés pour occuper les postes correspondants, et qui ont tous trouvé porte close -notamment dans le secteur du BTP, où le prétexte de la pénurie de candidats sert bien souvent à couvrir le recours au travail clandestin, et à des travailleurs privés de tous droits sociaux.

En 1992 à l'occasion d'une série de révisions à la hausse du salaire minimum fédéral aux Etats-Unis, l'Industrial and labor relations review diffusait les actes d'un colloque portant sur l'état de la recherche empirique. Il s'avérait que la hausse du coût du travail peu qualifié non seulement n'avait pas accru le chômage, mais avait parfois même été bénéfique à l'emploi (10).

Edmund PHELPS promoteur d'une notion de "taux naturel de chômage" confirmait ces données, et observait de surcroît que l'effondrement du revenu des salariés déqualifiés avait été sans effet sur la montée du chômage aux U.S.A (11).

A partir de 1998 les analystes de l'OCDE dans leur revue annuelle des Perspectives de l'emploi, tendront également vers cette position.

En 2002 W. CASCIO publiait un ouvrage marquant, synthèse d'une dizaine d'années de recherches et de publications sur les entreprises états-uniennes classées pour leurs performances (Standard & Poor's 500, Russell 3000, Fortune's 100) : Responsible restructuring

(12). Les conclusions étaient claires : les réductions d'effectif ne manifestent qu'une absence de stratégie de développement, car elles ont rarement permis de redresser durablement les résultats financiers des entreprises, à contrario de celles qui ont lutté pour sortir par le haut. Les salariés ne doivent pas être considérés comme de simples coûts comptables mais comme des "actifs" à promouvoir : the no-layoff payoff.

On rapprochera cette attitude de celle du patronat français, du moins celle de son instance la plus archaïque : le MEDEF (même si elle ne représente guère plus -officiellement- de 30 % des entreprises françaises, elle s'est appropriée la parole officielle) dont les proclamations se suivent et se ressemblent : demande de réductions d'impôts et de baisse des charges sociales, suppression de l'ISF, élimination du code du travail et abrogation des 35h, suppression des organismes publics de contrôle, etc. Mais jamais rien sur le développement des entreprises, la restauration de la compétitivité sur les marchés, les stratégies d'adaptation au marché mondial - et la réduction de l'exposition au taux de change de l'euro- le soutien aux PME comme pôles d'innovation essentiels, etc (13). C'est un discours aussi ancien que le patronat français, essentiellement animé par une mentalité non pas d'entrepreneur, mais d'assisté par l'Etat (14). De fait les allègements de charges fiscales et sociales consentis aux entreprises depuis le début des années 1990, atteignent aujourd'hui en pleine année près de 50 milliards d'euros. Aucune évaluation empirique n'a jamais été effectuée des bienfaits hypothétiques pour l'économie et l'emploi, de l'octroi de ces largesses, et leur efficacité est régulièrement mise en cause par la Cour des comptes (15).

Autre donnée accablante pour ce vaillant patronat. Une étude internationale du cabinet de consultants KPMG (l'un des "big four") sur l'attractivité des pays au regard des coûts d'implantation des entreprises, a classé la France au premier rang européen et au quatrième rang mondial, devant les U.S.A et le Japon. L'étude portait sur 17 secteurs d'activité et 2000 cas d'entreprises pour la période 2006 à 2008 (16). L'état des infrastructures économiques tout comme la rigidité prétendue des conditions d'emploi en France, ne constituent donc pas des freins au développement.

Chez nous le capitalisme jouit de sa déconfiture. Fin 2008 un ancien patron de la C.G.E, le plus important groupe industriel français de la fin du 20e siècle, dressait un bilan de la situation : les jongleries financières des derniers dirigeants ont conduit la société au naufrage. Les filiales prestigieuses alors toutes profitables, ont dû être vendues (Alcatel, Alstom, Cegetel, Framatome, Nexans, Saft, Vinci). Seule une poignée de mandataires a surnagé, pourvue de rémunérations pharaoniques (17). On pourrait multiplier ce type d'illustration (18).

En août 2017 le déficit commercial de l'industrie manufacturière atteignait sur les 12 mois antérieurs 48,4 milliards d'euros, alors qu'il était encore positif au début des années 2000. Les causes ? une offre peu compétitive et un appareil productif dégradé (19).

Ce nonobstant la masse des dividendes nets versés par les entreprises aura été multipliée par 3,5 entre 1990 et 2012 (20) et la rémunération moyenne des dirigeants de société figurant au CAC 40 s'est élevée en 2015 à 240 fois le SMIC (21).

Les organisations économiques internationales, qui se comportaient jusqu'à présent en propagandistes zélées des idéologies néo-libérales, doivent reconnaître aujourd'hui que les inégalités de revenu pénalisent la croissance économique :

- Pour les seuls pays de l'OCDE l'amplification des inégalités entre 1985 et 2005 aura coûté 4,7 points de croissance cumulée (22).

- A l'inverse une augmentation de un point de PIB, du revenu des classes populaires et des classes moyennes, se traduit par une croissance de ce même PIB pouvant aller jusqu'à 0,38 points sur cinq ans (23).

*

Une conclusion ? Le discours des rigidités (ou de la flexibilité) en matière de conditions de travail, est essentiellement un discours de profiteurs, et signifie fondamentalement ceci : précariser. Précariser toujours plus l'emploi des salariés en vue d'une exploitation toujours plus sordide de leur personne.

ANNEXE : Précarisation et spoliation de l'épargne

Enfin dernier point que l'on ne peut pas s'empêcher de souligner, et qui parachève le grand œuvre de l'asservissement en cours, c'est l'atteinte à l'épargne des citoyens -ce qui nous ramène encore au 19^e siècle, lorsque l'empire industriel réclamait l'anéantissement des caisses de prévoyance ouvrière (24).

La rémunération du livret A des classes populaires a progressivement chuté à un niveau qui n'assure plus même le maintien du pouvoir d'achat des maigres fonds déposés. Le prétexte affiché pour justifier cette pratique consiste à déclarer que cette épargne finance le "logement social" (type HLM) et que si l'on veut construire il convient que les bailleurs collectifs puissent emprunter aux taux les plus bas (25). Par ailleurs on observe dans le même temps que les plafonds de ressources pour accéder au dit logement sont régulièrement abaissés (avec institution de surloyers fortement dissuasifs pour les occupants qui viennent à dépasser les nouveaux plafonds institués) et d'autre part que les niveaux de loyer exigibles sont à l'inverse tout aussi régulièrement relevés. Ces manœuvres -qui permettent accessoirement de contenir le nombre des demandeurs, et par suite le budget national affecté à cet objet- ont comme effet, outre la spoliation de l'épargne populaire, d'exclure du champ du "logement social" une fraction croissante des bénéficiaires attirés, et de les convoyer sur le marché, où les attend une autre armée de profiteurs aux dents longues. Quant à ceux qui restent (populations immigrées pour une large part) c'est le retour aux ghettos.

S'agissant des classes moyennes qui ont très majoritairement confié leur épargne à l'assurance-vie, un certain nombre de dispositions ont engagé un laminage progressif des rendements des fonds placés. La mesure la plus incisive a été promulguée par le récent décret du 13 juillet 2016, qui autorise les compagnies d'assurance-vie à transférer librement les plus-values latentes des fonds en euros sur les placements à risque, à risques bien choisis, où elles iront opportunément s'évaporer. Bien que le principe du cantonnement des actifs soit le plus souvent contractuel lors de la souscription de l'adhérent et que le Conseil constitutionnel déclare depuis longtemps que le principe du maintien de l'économie des conventions (la force obligatoire du contrat) recèle une valeur constitutionnelle, et dès lors que le législateur n'est pas fondé à le mettre en cause, les gestionnaires du secteur des assurances -AFER en tête- indiquent goulûment que les capitaux demeurant déposés sur les fonds en euros, non seulement ne rapporteront plus rien, mais qu'ils ne pourront plus même être garantis.

Il y a 2500 ans la démocratie grecque énonçait que la finalité de la théorie politique n'était pas la liberté, principe métaphysique, mais plus positivement de conjurer la dépendance. A l'orée du 21^e siècle les nouveaux dominants ont retenu la leçon.

Notes

- 1) R. PASSET : Nous ne travaillons pas assez ? (Le Monde, 17 janvier 2005).
- 2) E. SARIN : Manager où es tu ? (in) Lettres d'hier et d'aujourd'hui pour lire demain (vol. du 10e anniversaire de l'association Développement et emploi, 1991) texte repris (in) E. SARIN : Traité de science des organisations (L'Harmattan 2015 p.92sq).
- 3) P. DRUCKER : The practice of management (1954, Fr/B.T.E p.271).
- 4) E. MALINVAUD : Les causes de la montée du chômage en France (Revue française d'économie, n°1-1986).
- 5) O. BLANCHARD et J.P. FITOUSSI : Croissance et chômage (C.A.E. 1998 p.29).
Relevons au passage l'improbité du recueil de J. TIROLE : Economie du bien commun (PUF 2016) qui au chapitre du chômage, demeure absolument muet sur les causes du phénomène, et développe pour tout contenu la plus plate allégeance aux réquisits patronaux standards en pilonnant le code du travail à longueur de pages. L'auteur qui observe par ailleurs que les applications de la théorie des jeux sont en passe de devenir le modèle dominant de la recherche en science économique, aurait été mieux avisé de se reporter à un texte princeps, savoir la loi du 25 mars 1919 qui institua en France le droit des conventions collectives. Les motifs qui assoient cette loi tout au long de son exposé sont purement économiques : du côté patronal fixer un seuil de normes de concurrence entre les entreprises, et du côté syndical interdire le travail en deçà d'un salaire convenu au sein de la classe ouvrière. Une mise en œuvre parfaite de l'enseignement de ce qui sera formalisé ultérieurement comme le dilemme du prisonnier [Texte et motif de la loi (in) Recueil Dalloz 1922, IV.53 sq].
- 6) J. GALBRAITH : The predator state (2008, Fr/Seuil p.221sq).
- 7) E. SARIN : Flexibilité de l'emploi et coûts de transaction (Revue d'économie industrielle, n° 2-1992).
- 8) O. CHARDON : La spécialité de formation joue un rôle secondaire pour accéder à la plupart des métiers (Economie et statistique, n° 388-2005).
- 9) A. EYCHENNE : Offres d'emploi non pourvues, Pôle emploi démonte les chiffres farfelus (L'Express, 25 février 2016). Les données provisoires de Pôle Emploi pour l'année 2017 font état de 150.000 projets d'embauche non pourvus, bien que plusieurs candidats offrant les qualités requises aient été présentés aux entreprises pour tous ces postes, mais les employeurs en cause se sont rétractés neuf fois sur dix... (Le Monde, 20 décembre 2017). Ajoutons que s'il se trouvait effectivement des pénuries de salariés dans certaines professions, il en résulterait des tensions sur les salaires, ce qui n'est pas le cas.
- 10) Actes du symposium New minimum wage research (Industrial and labor relations review, octobre 1992).
- 11) E. PHELPS : L'aide à l'emploi des salariés non qualifiés doit être massive et permanente (Le Monde, 12 mars 1996).
- 12) W. CASCIO : Responsible restructuring, Creative and profitable alternatives to layoffs (Berrett-Koehler, 2002).
- 13) P. ROMELAER : Quelles sont les idées du MEDEF ? Choses vues à l'université d'été (Le Monde, 6 septembre 2013).
- 14) E. SARIN : Traité de science des organisations (L'Harmattan 2015 p.204sq).
- 15) Le pilotage et le suivi des allègements généraux de cotisations sociales patronales sur les bas salaires (Cour des comptes, avril 2015) Sur "le bric à brac et le fatras méthodologique" des publications économétriques effectuées par les petites mains du MEDEF pour tenter de promouvoir le coût en pertes d'emplois, d'une éventuelle suppression des allègements de charges colossaux consentis en France aux entreprises, on se reportera aux analyses somptueuses de H. STERDYNIAK : Econométrie de la misère, misère de l'économétrie (Revue de l'OFCE, octobre 2000), F. DUBET et A. VERETOUT : Une réduction de la rationalité de l'acteur, Pourquoi sortir du RMI ? (Revue française de sociologie, n° 3-2001) enfin M. HUSSON : Créer des emplois en baissant les salaires ? (Ed. Croquant 2015). Curieux libéralisme, qui ne revient pas moins à faire reposer sur les salariés le risque économique de l'entreprise. N'y aurait-il jamais eu là qu'une idéologie ?
- 16) I. FICEKR : Attractivité, la France résiste mieux que ses voisins (Les Echos, 23 juillet 2008).
- 17) G. PEBEREAU : A quand l'étincelle de la révolution ? (Le Monde, 17 septembre 2008).
- 18) C. KERDELLANT : Le prix de l'incompétence (Denoël 2000) -suivi de- Ils se croyaient les meilleurs (Denoël 2016).
- 19) D. COSNARD : La reprise économique fait plonger le commerce extérieur (Le Monde, 8 août 2017).
- 20) M. HUSSON : Taux de marge et compétitivité (Lettre de l'IRE, n° 98-2014).
- 21) A. DURAND et M. DAMGE : Salaires du CAC 40 (Le Monde, 20 mai 2016).
- 22) O.C.D.E : In it together, why less inequality benefits all, 2015.
- 23) F.M.I : Causes and consequences of income inequality, 2015.
- 24) "La suppression des caisses de résistance est le grand remède à apporter au malaise actuel de l'industrie" Charles LABOULAYE : Etude sur l'ordre dans l'industrie, 1873 p.54.
- 25) Méditons sur le cynisme de la gent politique affichant des idéaux socialistes : c'est aux pauvres à financer leur logement.